

COMMUNE de SCIENTRIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU JEUDI 29 MARS 2018 – 20 H 00

Sous la Présidence de M. Daniel BARBIER, Maire,

Présents : BARRAU Jean-François, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DA COSTA Sandrine, DEAGE Patricia, LANOAZ-DETURCHE Valérie, MARECHAL Edwige, PINGET Philippe, REMY Alain.

Absents excusés : DESALMAND Joël (a donné procuration à DEAGE Patricia), MARECHAL Jérôme, MENONI Andrea, NAVILLE Catherine, PISANI Eric.

M. Jean-François BARRAU est nommé secrétaire de séance.

1. Approbation du compte de gestion 2017 budget commune, dressé par le receveur :

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2. Approbation du compte administratif 2017 budget commune :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme DEAGE Patricia, vote le compte administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1 318 916,93		563 494,00
Opérations de l'exercice	963 075,32	1 406 798,88	595 617,56	173 525,40
TOTAUX	963 075,32	2 725 715,81	595 617,56	737 019,40

Résultats de clôture		1 762 640,49		141 401,84
Restes à réaliser			499 831,19	
TOTAUX CUMULES		1 762 640,49	499 831,19	141 401,84
RESULTATS DEFINITIFS		1 762 640,49	358 429,35	

Conseillers présents10

Conseillers représentés1

Ayant voté pour10

Ayant voté contre0

S'étant abstenu0

N'ayant pas pris part au vote 1 (le Maire en exercice)

3. Taux d'imposition 2018 :

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, DECIDE à l'unanimité d'adopter les taux fiscaux suivants pour l'année 2018 (inchangés vs 2017) : 9,63% pour la Taxe d'Habitation, 11,43% pour la Taxe du Foncier bâti et 62,36% pour la Taxe du Foncier non bâti

4. Affectation des résultats 2017 sur budget primitif commune 2018 :

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017 dont les résultats, sont conformes à ceux du compte de gestion

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré, d'affecter au budget communal 2018 le résultat 2017 de la façon suivante :

⇒ Affectation obligatoire en réserves 1068	358 429,35 €
⇒ Excédent de fonctionnement reporté au R002	1 404 211,14 €
⇒ Excédent d'investissement reporté au R001	141 401,84 €

5. Vote du budget primitif de l'exercice 2018 :

M. le Maire présente à l'assemblée délibérante le budget primitif pour l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le budget primitif de la Commune qui s'équilibre en section de fonctionnement à 2 819 921,64 € et en section d'investissement à 2 624 307,30 €.

6. Subventions 2018 :

M. le Maire présente à l'assemblée délibérante deux demandes de subvention : une concernant une participation à la classe découverte à laquelle les 51 élèves de deux classes vont aller et une autre pour le Basket Club du Pays Rochois.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, à l'unanimité, décide d'octroyer :

- 100 € au Basket-Club du Pays Rochois
- 40 € par enfant participant à la classe verte soit 2 040.00 €.

7. Règlements intérieurs du Service Enfance Jeunesse :

M. le Maire expose à l'assemblée délibérante que, suite à la décision du passage à la semaine de 4 jours et l'ouverture de l'accueil de loisirs toute la journée le mercredi, les règlements intérieurs ainsi que la tarification du Service Enfance Jeunesse ont été modifiés.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, à l'unanimité, valide les règlements intérieurs et la tarification pour une application au 1^{er} septembre 2018.

8. Aide financière à une famille :

M. le Maire expose qu'une famille a déposé une demande d'aide sociale. Ce dossier a été étudié par le Comité Consultatif pour les Actions Sociales. Ce dernier a émis un avis partiellement favorable à cette demande. Il refuse de régler l'intégralité de la somme et propose de verser 150.00 € d'aide à cette famille.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, à l'unanimité, suit l'avis du comité consultatif et décide de verser 150.00 € d'aide à cette famille.

9. Décisions devis :

M. le Maire et Mme LANOAZ-DETURCHE indiquent que différents devis ont été demandés à des entreprises paysagistes pour l'entretien des espaces verts de la commune pour 2018 :

Ets FALCONNET	12 824.00 € H.T.	soit	15 388.80 € T.T.C.
Ets ROGUET Paysage	16 561.00 € H.T.	soit	19 873.20 € T.T.C.

D'autres devis ont été demandés pour divers travaux :

Baruche Menuiserie

Velux Maison des écoles	5 566.82 € H.T.	soit	6 680.18 € T.T.C.
-------------------------	-----------------	------	-------------------

WC supplémentaires et différents travaux extension école

Bonglet	1 688.00 € H.T.	soit	2 025.60 € T.T.C.
Mugnier	772.25 € H.T.	soit	926.70 € T.T.C.
Fluid Air	4 752.39 € H.T.	soit	5 702.87 € T.T.C.
Boyer	1 422.90 € H.T.	soit	1 707.48 € T.T.C.
Roux	1 804.00 € H.T.	soit	2 164.80 € T.T.C.
Total	10 439.54 € H.T.	soit	12 527.45 € T.T.C.

10. Questions diverses :

- Mme DEAGE rappelle que la sortie des anciens aura lieu le 29 avril prochain.
- M. le Maire indique que dans le cadre du Fonds Départemental pour le Développement Des Territoires (FDDT) une somme de 10 000 € sera allouée.
- Mme LANOAZ-DETURCHE remercie tous les participants à la journée environnement qui s'est déroulée le 24 mars dernier. Beaucoup de monde, de nouveaux acteurs, du beau temps et moins de déchets récoltés. Il faut noter le travail effectué, tout au long de l'année, par l'employé communal qui ramasse régulièrement des déchets sur le territoire.
- Sentier le long du karting. Des nuisances dues aux courses de véhicules sont régulièrement constatées. La gendarmerie a procédé à un relevé d'identité le week-end dernier.
- Une gendarmerie de proximité a été mise en place. Elle peut être contactée pour tous faits interpellant se produisant sur le territoire de la commune (voiture, individu suspects ...). Contacter la mairie qui lui fera appel.

